

PROCES-VERBAL

SEANCE DU 15 NOVEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le quinze novembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de SOUMANS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Mr PARNIERE Jean-Claude, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 06/11/2024

Nombre de conseillers en exercice : 15 Présents : 10 Pouvoirs : 1 Votants : 11

PRESENTS : PARNIERE Jean-Claude, PARIS Noël, BIESSE Pascal, MOUSSON Anne-Marie, MOUTAT-FAUDEMÉR Eliane, FORGE Laurine, LASKOWSKI Florian, WOUTERS Christian, CHERON Yves, BUTET Ludovic.

ABSENTS EXCUSES : TILLEUL Sandrine

ABSENTS : BADIN DE MONTJOYE Morgan, LAFOND Jérémy, MARQUES Françoise, PICHON Jocelyne

Sandrine TILLEUL donne pouvoir à Eliane MOUTAT-FAUDEMÉR.

Mise aux voix du procès-verbal de la séance du 27 septembre 2024

Aucune observation. Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Désignation du secrétaire de séance : Yves CHERON

Rappel de l'ordre du jour :

- MAM (Maison d'Assistants Maternelles) :
 - Point sur l'avancement des travaux
 - Financement
- Demande de subvention DETR pour 2024 :
 - rechargement de routes
 - construction annexe ateliers municipaux
- Cimetière : point sur la procédure
- Point sur les travaux
- Communauté de communes : révision des attributions de compensations
- Questions diverses : location logement de l'école, statuts Syndicat Est Creuse ...

MAM (Maison d'Assistants Maternelles)

Mr le Maire demande à Noël Paris de faire un point sur l'avancement des travaux ; ce dernier informe l'Assemblée que les travaux de maçonnerie sont presque terminés et que la charpente a été posée ; le planning est, à ce jour, respecté.

Mr Le Maire informe l'Assemblée que la ligne de trésorerie a été ouverte comme il en avait été décidé lors de la dernière séance du Conseil Municipal et qu'une avance de 30 % de la subvention DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) a été versée au commencement des travaux.

Il fait part qu'il a été destinataire, par voie postale, d'un chèque de banque d'un montant de 150 324 € accompagné d'une lettre non-signée dans laquelle le rédacteur de ce courrier émet le souhait de faire un don, sans contrepartie, à la commune de Soumans.

Les membres présents acceptent ce don et souhaitent que cette somme contribue au financement des travaux de construction de la MAM. Par conséquent, seul un emprunt relai TVA sera souscrit en début d'année prochaine.

Délibération n° 2024/32 portant sur l'acceptation du don anonyme.

Mr Le Maire fait savoir qu'il y a eu une nouvelle rencontre avec les assistantes maternelles afin de les conforter dans leur projet ; l'ébauche de leur charte a été transmise à la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) de la Creuse afin qu'elle soit intégrée à la demande de subvention déposée par la municipalité.

DOSSIERS DETR POUR 2025

Mr Le Maire rappelle que les dossiers de demande de subvention Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) doivent être déposés au plus tard le 15 décembre auprès des services de l'État. Il propose de déposer les dossiers suivants qui peuvent bénéficier d'un taux de subvention à hauteur de 40 % :

- La construction d'une annexe pour l'agrandissement des ateliers communaux pour une estimation des travaux de 95 805 € HT ;

Délibération n° 2024/33 portant sur la demande de subvention DETR pour la construction de l'annexe des ateliers municipaux.

Des travaux d'amélioration de la résistance mécanique de routes estimés à 43 522.95 € HT

- ✓ Route de Montebbras à la mine : 19 193.00 € HT
- ✓ Route du carrefour de Montebbras à la route de Leyrat (route du tumulus) : 5 927.5 € HT
- ✓ Route des Ouchettes : 18 402.70 € HT

Délibération n° 2024/34 portant sur la demande de subvention DETR pour l'amélioration de la résistance mécanique de la voirie.

CIMETIERE

Mr Le Maire demande à Christian Wouters de bien vouloir faire un point sur la procédure engagée.

Une liste de concessions à l'état d'abandon, au nombre de 155, a été validée pour pouvoir engager la procédure dès le 1^{er} novembre avec un affichage préalable au 22 octobre.

Suite à l'affichage et à la fréquentation importante du cimetière en cette période, beaucoup de personnes se sont manifestées, ce qui a permis :

- ✓ De connaître certaines familles
- ✓ De régulariser (ou en cours de régularisation) des concessions pour lesquelles il n'y avait pas de concessionnaire
- ✓ De connaître la position des descendants sur la reprise ou non des concessions.

Un premier procès-verbal de toutes les concessions abandonnées aura lieu le vendredi 22 novembre, avec un représentant du cabinet Elabor, et les familles qui souhaiteront y assister.

LOCATION LOGEMENT DE L'ECOLE

Mr Le Maire fait part de la demande de Mickaël Margon de St Germain-Beauprès, assurant actuellement le remplacement de secrétaire de mairie à St Marien et souhaitant se rapprocher. Il rappelle que le montant du loyer est de 470 € chauffage compris.

Délibération n° 2024/36 portant sur la location du logement de l'école.

POINT SUR LES TRAVAUX

Noël Paris fait un point sur les travaux :

- Assainissement pour une habitation au Mazurier : le maire, accompagné de ses 2 adjoints, s'est rendu sur place afin de trouver une solution pour l'écoulement des eaux usées lorsque le propriétaire aura mis en place son assainissement individuel ; une traversée de route sera réalisée par la commune afin que les eaux usées puissent s'évacuer dans le regard communal.
- L'entreprise Thuret de Gouzon doit intervenir la deuxième quinzaine de novembre pour le remplacement des baies vitrées au salon de coiffure.
- Entretien du cimetière : les communes de Lavaufranche et Soumans avaient décidé d'une mutualisation de l'entretien du cimetière deux fois par an, or, il s'avère que depuis quelques années, l'agent d'entretien de la commune de Lavaufranche ne participe plus par manque de disponibilité.
L'Assemblée demande de se rapprocher des élus de Lavaufranche pour leur demander une contribution financière qui serait définie dans une convention.

SYNDICAT EST CREUSE DEVELOPPEMENT

Mr le Maire donne lecture du courrier du Syndicat Est Creuse Développement qui demande aux communes d'intégrer le Syndicat pour des compétences d'accompagnement et d'aide à la préparation des dossiers sur les volets économie, contractualisation, revitalisation, Leader, transition énergétique.

Une adhésion avait déjà été demandée en début d'année avec une participation financière fixée à 2€/habitant pour l'année 2024.

Après en avoir délibéré, les membres présents refusent d'adhérer au Syndicat Est Creuse Développement à compter du 1^{er} janvier 2025.

Délibération n° 2024/35 portant sur le refus d'intégrer et d'adhérer au Syndicat Est Creuse Développement.

COMMUNAUTE DE COMMUNES CREUSE CONFLUENCE

- Conférence des maires :

Une réunion a eu lieu avec les maires des communes de Creuse Confluence afin de trouver une solution partagée pour l'attribution des compensations pour la compétence « école » et permettre de diminuer le déficit actuel.

Plusieurs cas de figures existants au sein de Creuse Confluence, des réflexions sont en cours afin de permettre un rééquilibrage.

- Commission ordures ménagères : intervention de Pascal Biesse.

Il fait un compte-rendu de la dernière réunion de la commission au cours de laquelle des propositions ont été émises afin d'améliorer le tri et faire diminuer la quantité de déchets ménagers par habitant.

Les points de dépôts des cartons dans chaque commune vont être supprimés ; des bennes seront déposées dans quelques communes, charge aux personnes d'aller les déposer dans les communes en disposant.

Une demande a été faite par la commune de Soumans pour pouvoir en disposer sur son territoire.

AUTRES POINTS

- Restaurant : Mr Le Maire fait savoir que Sophie Kovelmann a mis en vente son fonds de commerce.
- Conseil d'école du 07/11 : les effectifs sont en baisse.
- IMERYS : changement de directeur au 1^{er} janvier.
- Point sur l'assurance prévoyance : les agents ont été réunis afin de leur présenter la procédure et les informer de la participation de la commune. La MNT (Mutuelle Nationale Territoriale) organise une réunion pour les agents le 05/12 à Boussac à laquelle ils peuvent assister.
- Parc photovoltaïque Parrot/Gallitre : une nouvelle rencontre avec la société Elément a eu lieu le 05/11.
- Parc éolien à Nouhant : Mr le Maire informe l'Assemblée qu'une réunion du comité de projet, dont il est membre en tant qu'élue d'une commune limitrophe, aura lieu le 28/11.
- Mr Le Maire informe l'Assemblée que le 22/10 il a rencontré Stéphanie Aulong et Charly Bequeret, chargés d'études Eau et Environnement – gestion des plans d'eau à la Chambre d'Agriculture de la Creuse.
La Chambre d'agriculture de la Creuse, dans le cadre du deuxième Plan Particulier pour la Creuse (PPC2), a lancé une étude sur la gestion des étangs en Creuse sur les 3 bassins versants.
L'objectif de cette étude est de mieux connaître l'état des étangs de notre territoire ainsi que leurs usages. L'analyse des résultats pourra servir à améliorer les orientations de gestion dans le cadre de la préservation des ressources et des besoins en prélèvement.
- Mr le Maire fait savoir qu'il renouvellera l'envoi, à ses frais, d'une carte de vœux dans chaque foyer et propose également d'organiser les vœux de la municipalité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 10.

Le Président,
J.C. PARNIERE

Le secrétaire,
Yves CHERON